

RÈGLEMENT N° 510-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 437-21 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA VILLE DE DUNHAM

- CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs conférés par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les compétences municipales*;
- CONSIDÉRANT les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à une révision de l'annexe E du Règlement sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham afin de modifier le tarif pour les exposants de la Clé des champs de Dunham ainsi que ceux de l'annexe C reliés aux frais facturés par la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre de certaines demandes d'analyse et permis;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le présent règlement modifie le Règlement n° 437-21 sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham (ci-après le « Règlement »).
2. L'annexe C « Service de l'aménagement et du développement » du Règlement est remplacée par l'annexe C « Service de l'aménagement et du développement » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. L'annexe E « Loisirs et culture » du Règlement est remplacée par l'annexe E « Loisirs et culture » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Dunham (Québec), ce 1^{er} avril 2025.

(signé)

Pierre Janecek,
Maire

(signé)

Jessica Tanguay,
Greffière

AVIS DE MOTION :

4 mars 2025

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :

4 mars 2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

1^{er} avril 2025

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

Annexe C

Service de l'aménagement et du développement

<u>Description</u>	<u>Tarifification</u>
Bac de recyclage.	Prix net à l'achat (prix unitaire + frais de livraison + taxe nette).
Bac de compostage.	Prix net à l'achat (prix unitaire + frais de livraison + taxe nette).
Bac d'ordures.	Prix net à l'achat (prix unitaire + frais de livraison + taxe nette).
Obstruction des tuyaux d'égouts : <ul style="list-style-type: none"> - Si les tuyaux sont obstrués de la boîte de service à la maison ; - Si les tuyaux sont obstrués de la boîte de service aux conduites principales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaire responsable de tous les frais ; - Frais partagés entre le propriétaire et la Ville.
Frais de raccordement au réseau d'égout	Un montant de 4 000 \$ est exigé pour procéder au raccordement. De plus, un dépôt de garantie d'exécution est exigé. Ce dépôt de garantie d'exécution correspond à 50 % du coût total des travaux estimés par l'entrepreneur du propriétaire. À la fin des travaux et lors de la remise du certificat de conformité par l'inspecteur, ce dépôt de garantie sera remis. <i>*Sous forme de garantie bancaire, de cautionnement ou de chèque visé à l'ordre de la Ville de Dunham.</i>
Fauchage des terrains en cas de non-respect de la réglementation applicable.	Équipement + le temps de fauchage sont facturés selon le coût réel + des frais d'administration de 15%
Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi et des règlements régionaux	Le demandeur est responsable de tous les frais payés et facturés à la Ville par la MRC Brome-Missisquoi ainsi que ceux prévus par règlement de la MRC.
Consultation publique en vertu de l'article 165.4.11 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (Dispositions particulières aux élevages porcins)	Le demandeur est responsable de tous les frais payés et facturés à la Ville par la MRC Brome-Missisquoi, ceux prévus par règlement de la MRC ainsi que ceux payés par la Ville.
Demandes d'exclusion ou d'inclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ	Le demandeur est responsable de tous les frais payés et facturés à la Ville par la MRC Brome-Missisquoi ainsi que ceux prévus par règlement de la MRC.
Analyse et transfert de données géomatiques	Le demandeur est responsable de tous les frais payés et facturés à la Ville par la MRC Brome-Missisquoi ainsi que ceux prévus par règlement de la MRC.

(signé)

Pierre Janecek,
Maire

(signé)

Jessica Tanguay
Greffière

Annexe E

Loisirs et culture

<u>Description</u>	<u>Tarifs</u>
<u>Cours offerts par la Ville</u>	
Cours offert selon la programmation des saisons.	Coût selon la facturation reçue du professeur chargé au prorata des participants.
<u>Cartes-loisirs de la Ville de Dunham</u>	
Carte-loisirs pour les résidents et les contribuables	0 \$
Carte-loisirs pour les non-résidents	40 \$
<u>Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby</u>	
Carte-loisirs	Coût selon l'entente + taxes nettes
<u>Marché fermier estival organisé par la Ville (tarifs pour les exposants)</u>	
Location d'un kiosque 5'x10' partagé avec un autre exposant (dos à dos) dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour un marché	30 \$
Location d'un kiosque 10'x10' dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour un marché	40 \$
Location d'un espace sans prêt de matériel pour un marché	25 \$
Location d'un kiosque 5'x10' partagé avec un autre exposant (dos à dos) dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	125 \$
Location d'un kiosque 10'x10' dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	165 \$
Location d'un espace sans prêt de matériel pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	105 \$
Branchement à l'électricité (capacité limitée) pour un marché	5 \$
Branchement à l'électricité (capacité limitée) pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	15 \$
Location du barbecue au propane	30 \$, plus le coût réel du propane
<u>Clé des champs de Dunham (tarifs pour les exposants)</u>	
Espace Artisan : location d'un espace derrière l'hôtel de Ville, sous un grand chapiteau commun, avec une table de 8' et 2 chaises	300 \$**
Espace Agroalimentaire standard : location d'un espace 10'x10' sur la rue Principale, sous un chapiteau, avec une table de 8' et 2 chaises (50 \$ supplémentaire pour un coin)	400 \$**
Espace Agroalimentaire dégustation : location d'un espace 10'x10' sur la rue Principale, sous un chapiteau, avec une table de 8' et 2 chaises, un plancher, un accès à une prise de courant et un poste d'eau froide et chaude à des endroits prédéterminés (50 \$ supplémentaire pour un coin)	500 \$**
Branchement à l'électricité (capacité limitée)	50 \$
Espace d'entreposage	50 \$
Service de glace (coût du sac de glace)	4 \$

* Le prêt de matériel inclut au minimum une table de 8' avec 2 chaises.

** Ces frais peuvent faire l'objet d'un rabais de 15% selon la politique d'inscription rapide de l'événement.

Les prix excluent les taxes applicables, le cas échéant.

(signé)

Pierre Janecek,
Maire

(signé)

Jessica Tanguay
Greffière